



Session n°8 :
Sécurisation foncière à l'échelle communale,
aménagement du territoire et politique foncière
nationale pour le développement

Expériences des communes de Téra et Diagourou dans le processus Schéma d'Aménagement Foncier (SAF)

Présentation Mr Amadou Kadri :
Maire de Diagourou

Plan de la communication

1. Problématique et cadre d'intervention

2. Les principales étapes

- L'élaboration des démarches et outils
- Les journées d'information et de concertation
- L'administration de l'enquête publique
- Les choix des options

3. Perspectives, craintes et conclusions



Problème
*Structuration des espaces et
partage des ressources*



Les populations
interpellent régulièrement
les élus communaux par
rapport à l'accès et aux règles
d'utilisation des ressources
naturelles

Le Code Rural nous offre une
opportunité légale et
légitime pour répondre aux
attentes des populations



Les « opportunités » du Code Rural :



LE CODE RURAL DU NIGER INSTITUTIONS ET MISSIONS



Niveau National

Structures et composition

Comité National du Code Rural
Ministres en lien avec
La GRN et le Foncier

Secrétariat Permanent du Code Rural
Cadres nationaux

Régional (8)

Secrétariat Permanent Régional
Cadres régionaux

Départemental (36)

COFODEP

Présidée par le **PREFET** assisté d'un secrétaire permanent
Composition moyenne
Autorité administrative 1
Services techniques 8
Chefs Canton/Groupement 6
Utilisateurs 5
Total 20

COFO Départementale

Autorités Administratives
Chefs Cantons / Groupements
Services Techniques Départementaux
Représentants Utilisateurs

Communal (265)

COFOCOM

Présidée par le **MAIRE** assisté d'un secrétaire permanent
Composition moyenne
Elus 4
Services techniques 5
Chefs Canton/Groupement 1
Utilisateurs 7
Total 17

COFO Communale

Elus Municipaux
Services Techniques Communaux
Représentants Utilisateurs
Chefs Cantons / Groupements

Villages et tribus (15 000)

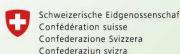
COFOB

Présidée par le Chef Village / Tribu assisté d'un secrétaire
Composition moyenne
Chef Village / Tribu 1
Utilisateurs 0
Total 8

COFO de Base

Chef Village / Tribu
Représentants Utilisateurs

Textes de référence : Ordonnance 93-015 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural; Décret 97-008 portant organisation, attribution et fonctionnement des structures du Code Rural; Arrêté 98-2005 - portant organisation, attribution et fonctionnement des Cofocom et Cofob; Arrêté 013-2006 portant organisation, attribution et fonctionnement des SPR



ded
Deutscher Entwicklungsdienst



Validé par le SPCR
le 20 Juillet 2007

Missions
et principaux domaines d'intervention

Définition de la politique foncière

Mise en œuvre de la politique foncière

- Accompagnement des structures du Code Rural
- Facilitation de l'élaboration des textes
- Facilitation de l'intervention des Partenaires (PTF)
- Suivi / évaluation du processus

Elaboration du SAF (Schéma d'aménagement Foncier)

- Animation du processus d'élaboration du SAF en rapport avec la politique d'aménagement du territoire
- Concertation régionale sur le Code Rural
- Accompagnement des COFODEP et COFOCOM

Accompagnement des COFO

- Coordination des activités des COFOCOM et COFOB
- Formation et suivi des COFOCOM et COFOB
- Appuis / conseils aux différents acteurs

Vision communale de la mise en valeur des ressources naturelles

- Sensibilisation et concertation des populations
- Clarification des statuts et règles d'usage des espaces et ressources naturelles
- Tenue du dossier rural en relation avec la COFODEP
- Accompagnement des COFOB

Sécurisation foncière de proximité

- Implication dans l'établissement des actes de transactions
- Identification des ressources partagées
- Contrôle de la mise en valeur



Les « opportunités » du Code Rural :

- (1) **Les collèges (COFO)**, *promouvoir la concertation dans un collège plus large que le seul conseil municipal*
- (2) **Les secrétariats**, *animer et coordonner les activités*
- (3) **Le schéma**, *clarifier les vocations des espaces et ressources naturelles*
- (4) **Le dossier rural**, *archiver les règles et droits*



Principes de collaboration

Le processus est menée par et pour les Communes.

Le processus vise à renforcer les capacités locales

Les différentes parties s'engagent dans une démarche
« processus » *souplesse et engagement à moyen terme*

Les PTF viennent en appui aux dynamiques locales.

La Commune met en place et forme sa COFOCOM et ses COFOB



Compréhension du SAF

Le SAF vise à préciser les vocations et les droits sur les espaces et ressources naturelles

Le SAF est un outil d'aide à la prise de décision, qui contribue à l'élaboration des autres outils de planification, (*Schéma national d'aménagement du territoire, PDC, etc.*)

Le SAF utilise et articule différentes échelles (*d'organisation administrative, d'analyse des pratiques*)

Le SAF repose sur une large implication des populations axée sur l'analyse de leurs pratiques (*agricoles, élevage, autres*)



Les principales étapes

1. Elaboration de la démarche et des outils
2. Journées d'information et de concertation
3. Administration de l'enquête publique
4. Caravane de paix
5. Séances d'analyses et de restitutions
6. Choix des options



Elaboration de la démarche et des outils

De juillet 2007 à septembre 2008, une dizaine de rencontres sont tenues pour élaborer et préciser la démarche et les outils à utiliser



Journées d'information et de concertation

Des journées Communales (juillet 2007) et nationale (avril 2008) ont permis d'informer les différents acteurs du niveau local au niveau national sur l'expérience en cours dans les communes de Téra et Diagourou





ENGAGEMENT des COFOCOM de Téra et Diagourou et de la COFODEP

Le travail d'inventaire des espaces et ressources naturelles s'inscrit dans la volonté des COFO d'asseoir un processus de gestion optimale et consensuelle des ressources naturelles.

Il doit permettre aux populations :

- d'être plus conscientes, actives et impliquées dans le processus de gestion durable de leurs ressources naturelles.
- de développer une dynamique de cohabitation paisible et exemplaire, pour les autres populations.

Il doit aussi permettre :

- de connaître, matérialiser et sécuriser les espaces et ressources naturelles nécessaires à leurs activités,
- d'en clarifier les vocations, modalités d'accès et d'utilisation.

Pour cela les COFO recommandent :

- d'accélérer l'opérationnalisation des COFOB dans les communes.
- de documenter régulièrement les résultats du processus.

Fait à Téra le 21 mars 2008



Administration de l'enquête publique

Les pratiques sont regroupées suivant les espaces et/ou ressources naturelles qu'elles utilisent

Enquête qualitative

Guide qualitative

Par groupe de villages

Pour un type de pratique
(agricole, élevage, autre)

Identification, localisation et état de la ressource

Identification des conflits / enjeux

Identification des visions / enjeux à une échéance de 20 à 30 ans..

Enquête quantitative

Guide Quantitatif

Par village

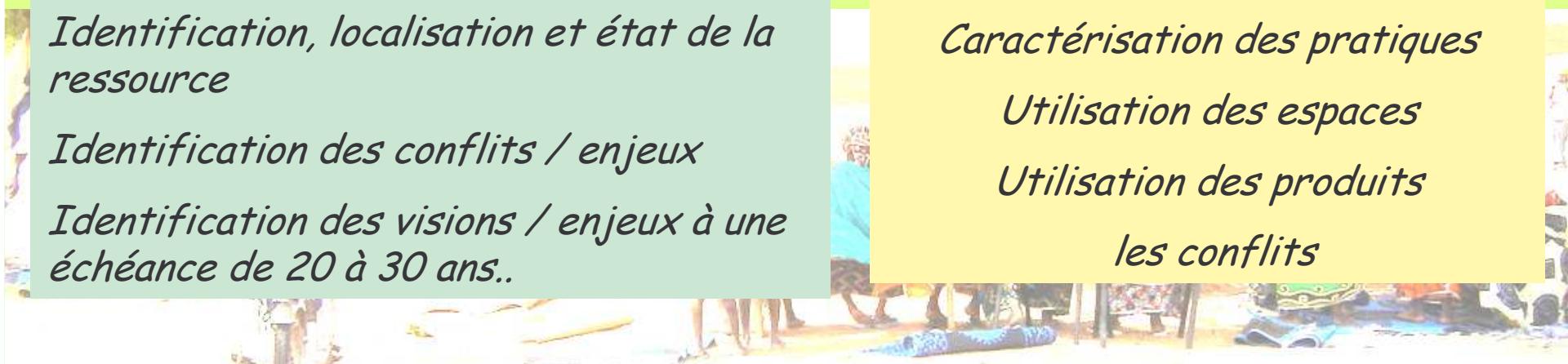
Pour chaque pratique

Caractérisation des pratiques

Utilisation des espaces

Utilisation des produits

les conflits



Administration de l'enquête publique

En Mai et juin 2008, l'ensemble des villages administratifs de Téra (30) et Diagourou (40) sont impliqués dans le processus d'enquête publique (plus de 700 personnes sont mobilisées pendant deux jours)

En juillet 2008 une caravane de la paix sillonne la commune pour continuer de sensibiliser les populations sur le partage des ressources naturelles

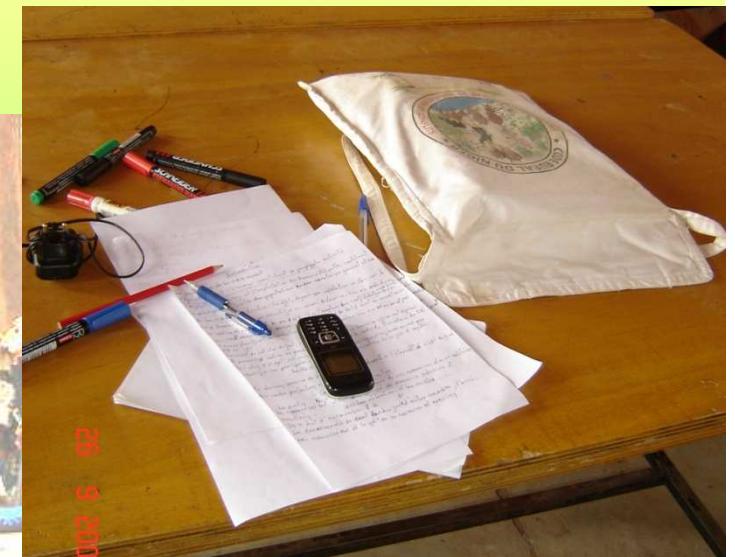


Restitution et amendements

Les deux communes regroupent les délégués sous zonaux, les conseils municipaux, COFOCOM, et des personnes ressources, pour amender les informations recueillies

Les cartes des espaces et ressources naturelles servent d'outils de communication

Des documents de synthèse des données collectées sont élaborées



Perspectives

Chaque commune va préciser sa vision du développement

Les deux communes vont élaborer conjointement les règles de gestions liées aux ressources partagées

En fonction des besoins de sécurisation, les communes vont élaborer des plans d'actions spécifiques, qui intègrent les orientations de la politique nationale (SDR, SNAT, PDC, etc.)

Les deux communes vont tenir une **table ronde** avec les structures du Code Rural et les PTF, pour présenter leurs plans d'actions en vu de faciliter leurs mise en oeuvre



Craintes

Quelle sera la **continuité du processus engagé** en cas de changement du conseil municipal et/ou des orientations de la politique nationale ?

Echouer dans notre **engagement** à assurer un avenir meilleur pour nos prochaines générations, qui auront besoin de ces ressources naturelles pour leur développement.



Conclusion

Le SAF n'est pas une fin en soi.

Il crée les conditions pour alimenter des réflexions permanentes sur l'évolution des pratiques rurales.

Il amène les populations à se positionner et à s'impliquer dans le choix de leur développement.





Je vous remercie



14 3 2008